

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/JAN/019	OBJET : APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU MULTI-ACCUEIL DE NANGIS
Date du conseil municipal 25/01/2021	
Date de la convocation 19/01/2021	
Date de l'affichage 28/01/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 19 janvier 2020.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Fabrice HOULIER représenté par Frédéric BRUNOT
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Alban LANSSELLE

Monsieur Serge HAMELIN est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.2324-18 et R.2324-29,

VU l'avis favorable de la commission Jeunesse Sport et Culture du 20 janvier 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'avoir un projet d'établissement,

VU la proposition de projet d'établissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE UNIQUE :

APPROUVE le projet d'établissement du service du multi-accueil de la ville de Nangis, annexé à la présente délibération ainsi que son annexe nommée « Charte de bientraitance ».

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le
Et de la transmission ou notification
et publication le

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210128-2021-JAN-019-DE
Date de télétransmission : 28/01/2021
Date de réception préfecture : 28/01/2021